

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Retiré

AMENDEMENT

N° CL845

présenté par

M. Boudié, Mme Moutchou, Mme Abadie, Mme Avia, Mme Braun-Pivet, Mme Chalas, M. Clément, Mme Degois, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, M. Euzet, M. Fauvergue, Mme Forteza, M. Gauvain, Mme Guévenoux, M. Houbron, M. Houlié, Mme Kamowski, Mme Louis, M. Matras, M. Mazars, M. Mis, M. Molac, M. Paris, M. Pont, M. Poulliat, M. Questel, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, M. Rupin, M. Terlier, Mme Thourot, M. Tourret, M. Valls, M. Villani, M. Vuilletet, Mme Zannier, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

AVANT L'ARTICLE 20

Au début de l'intitulé du titre III, substituer aux mots :

« Améliorer les conditions d'intégration et d'accueil »,

les mots :

« Accompagner efficacement l'intégration et l'accueil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier l'intitulé du titre III afin d'inscrire la nécessité d'instituer un suivi et un accompagnement de l'étranger en situation régulière et insérer une dimension de recherche d'efficacité dans les procédures d'accueil et d'intégration.